

**Réunion du Conseil Municipal
Mardi 25 Juillet 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mardi vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LA GUERINIERE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-France LÉCULÉE, Maire.

Date de la convocation : le mercredi 19 juillet 2017

PRÉSENTS : Mme Marie-France LÉCULÉE, Maire, M. Marc DANO, Mme Anne-Marie MARY, Mme Michèle POUPELARD, Mme Valérie BARANGER, M. Maurice BAUDRY, M. Christian BONNEAU, M. Jacques BOZEC, Mme Ingrid BURGAUD, Mme Marie-Cécile CLISSON, M. Christian CLOUTOUR, Mme Béatrice DUPUY.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Laurent SOULARD qui a donné pouvoir à Mme Marie-France LÉCULÉE, M. Bruno GALVAN qui a donné pouvoir à Mme Valérie BARANGER,

ABSENTE : Mme Marie-Pierre MICHAUD

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Maurice BAUDRY

Ouverture du Conseil Municipal à 19h00.

Acquisition d'un véhicule électrique neuf – n° 2017-71

Mr Dano rappelle que, par délibération en date du Mardi 16 Mai 2017, le Conseil a accepté de lancer une consultation dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule électrique neuf. Le véhicule actuel n'est plus en état de fonctionnement normal.

Le Conseil Municipal a défini une enveloppe budgétaire maximale de 20833,34 euros HT et le marché sera passé en procédure adaptée.

L'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique neuf bénéficie du bonus écologique d'un montant de 6000 euros, non assujetti à la TVA, et d'une prime de conversion d'un montant de 4000 euros, non assujetti à la TVA (prime versée pour la destruction d'une véhicule diesel immatriculé avant le 1er janvier 2006).

Cinq offres ont été réceptionnées et ont été déclarées recevables.

Arrivée de Christian BONNEAU à 19H11.

Les critères de jugement des offres annoncés dans les documents de la consultation étaient les suivants : prix et soulte (50 %), description technique (20 %), durée de garantie et SAV (20%) et délai de livraison (10%).

Suite à l'analyse des offres en application des critères pondérés annoncés dans les documents de la consultation, Monsieur Dano propose au Conseil de retenir la Société NISSAN LA ROCHE-SUR-YON de MOUILLERON-LE-CAPTIF, spécialiste dans le secteur, dont l'offre pour un véhicule utilitaire électrique neuf de marque NISSAN et modèle eNV200 au prix de base de 22314,76 euros HT, est la plus avantageuse économiquement.

Le véhicule est un NISSAN eNV200 : véhicule utilitaire 4 portes avec 2 places assises. La capacité de chargement est de 4,2 m³ : le gabarit de ce nouveau véhicule est similaire au Renault Kangoo que la Commune possède actuellement. L'autonomie du véhicule est de 170 kms et son rechargement électrique est prévu sur une prise domestique de 220V. La porte latérale et la porte arrière sont tôlées.

Le coût de la batterie est inclus dans le prix de base d'achat du véhicule.

Ingrid Burgaud s'interroge sur les délais de livraison. Monsieur Dano précise que la société n'a pas ce véhicule en stock mais que cet utilitaire sera livré dans des délais raisonnables.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'un véhicule électrique neuf, conformément aux descriptifs détaillés, à l'entreprise NISSAN domiciliée à MOUILLERON-LE-CAPTIF pour un montant de base de 22314,76 euros HT et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Installation d'infrastructure(s) de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) – n° 2017-72

Mr Marc Dano explique que l'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électronique constitue une opportunité « verte » incontournable pour notre Pays.

Mr Dano rappelle que la Commune a déjà pris en Mai 2013, une délibération de principe pour l'implantation d'une borne de charge de véhicules électriques sur la commune de la Guérinière.

Mme Clisson demande si cette borne est identique à celle déjà installée à Noirmoutier. Mr Dano le confirme.

Le SyDEV a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électroniques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé,

L'étude réalisée par le SyDEV a fait ressortir la commune de LA GUERINIERE comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement sur le(s) site(s) suivant(s) : PLACE DES PINSONNIERES, propriété de la commune de LA GUERINIERE,

Les travaux d'installation d'une IRVE par le SyDEV requièrent une participation de la commune, en application du schéma sus visé et des règles financières du SyDEV approuvées par son Comité syndical, et dont les modalités sont précisées dans le projet de convention relative aux modalités techniques et financières pour l'installation d'une IRVE annexé à la délibération,

La maintenance et l'exploitation d'une IRVE par le SyDEV requièrent une participation de la commune, en application du schéma sus visé et des règles financières du SyDEV approuvées par son Comité syndical, et dont les modalités sont précisées dans le projet de convention relative aux modalités techniques et financières pour l'exploitation et la maintenance d'IRVE annexé à la délibération,

Pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SyDEV et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'État dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur sa participation financière et de s'engager sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne,

Une borne doit être installée sur le domaine public communal,

En conséquence, il y a lieu d'établir, entre le SyDEV et la commune :

- une convention relative aux modalités techniques et financières pour l'installation d'une IRVE,
- une convention relative aux modalités techniques et financières pour l'exploitation et la maintenance d'IRVE,
- une convention d'occupation du domaine public,

Madame le Maire demande, au vu des éléments qui précèdent, aux membres du Conseil Municipal de :

- Approuver les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu sus visé,
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières pour l'installation d'une IRVE dont le projet est annexé à la présente délibération,
- Autoriser Madame le Maire à signer la future convention relative aux modalités techniques et financières pour l'exploitation et la maintenance d'IRVE
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public dont le projet est annexé à la présente délibération,
- S'engager à verser au SyDEV la participation financière due en application de la dite convention pour la réalisation des travaux d'installation,
- S'engager à verser au SyDEV, chaque année, la participation financière annuelle aux coûts de maintenance et d'exploitation des IRVE en application des règles financières approuvées chaque année par le comité syndical du SyDEV,
- S'engager à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

Mr Jacques Bozec précise que l'installation ne porte que sur une borne mais équipée de deux prises. Le temps de recharge est très rapide pour un véhicule ordinaire (par exemple une Clio) soit 60 à 90 minutes.

Les bornes sont accessibles à tous et avec tout type de véhicule électrique. L'accès aux bornes s'effectue via un badge, délivré en contrepartie du versement d'un forfait. Ce forfait permet de se recharger sans limite 24h/24 et 7 jours/7 sur ces bornes pour l'année 2017. Pour l'année prochaine, il semblerait que la gratuité serait interrompue.

Une borne dans chaque commune de l'île sera installée.

Mme Valérie Baranger demande si le coût de l'électricité sera à la charge de la commune. En 2017, le coût sera à la charge de la Commune. Ce sera le coût de l'exploitation qui sera répercuté à l'utilisateur, moyennant un paiement en direct.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides, Place des Pinsonnières et autorise Madame le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières pour l'installation d'une IRVE dont le projet est annexé à la présente délibération, la future convention relative aux modalités techniques et financières pour l'exploitation et la maintenance d'IRVE et la convention d'occupation du domaine public dont le projet est annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal s'engage à verser au SyDEV la participation financière due en application de ladite convention pour la réalisation des travaux d'installation, s'engage à verser au SyDEV, chaque année, la participation financière annuelle aux coûts de maintenance et d'exploitation des IRVE en application des règles financières approuvées chaque année par le comité syndical du SyDEV et s'engage à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne. Il décide d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Madame le maire pour régler les sommes dues au SyDEV.

Changement de dénomination – n° 2017-73

Madame le maire rappelle qu'en 2016, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier est sortie du Syndicat Mixte Vendée des Îles.

Elle propose au Conseil un changement de dénomination du ticket PASS VENDEE DES ILES en PASS ILE DE NOIRMOUTIER, pour le Musée des Traditions de l'île. Ce PASS permet des tarifs préférentiels pour les entrées à Océanile, au château de Noirmoutier, à Miniville et à l'île aux papillons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le changement de dénomination de « PASS VENDEE DES ILES en PASS ILE DE NOIRMOUTIER » et de maintenir le tarif à 3 € ; et autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Fixation des tarifs des affiches et cartes postales du Musée – n° 2017-74

Madame le Maire rappelle au Conseil que des affiches et des cartes postales sont à vendre au Musée des Traditions de l'île. Les affiches sont des planches de vêtements et une poupée à découper. Les cartes postales « Léon Printemps » sont des fins de stocks, d'où le modeste prix de vente.

Elle propose au Conseil de fixer ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente des affiches à 2 € l'unité ; le prix de vente des cartes postales identifiées de A à K à 0,30 € l'unité, le prix de vente des cartes postales « Léon Printemps » à 0,10 € l'unité et autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Offre et besoins en médecine générale sur l'île de Noirmoutier– n° 2017-75

Il est rappelé que lors du vote du budget primitif 2017 de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, par délibération du 16 décembre 2016, il avait été inscrit un budget pour une étude sur l'offre et les besoins en médecine générale sur le territoire de l'île de Noirmoutier, confiée à l'Observatoire Régional de la Santé des Pays de la Loire (ORS).

Les premiers retours de cette étude, conduite au cours du 1^{er} semestre 2017, ont été présentés aux médecins généralistes par l'ORS le 13 juin 2017. Les membres de l'Assemblée sont informés que cette étude a notamment démontré que les besoins de soins en médecine générale sur le territoire de l'île de Noirmoutier sont particulièrement importants et spécifiques et impactent fortement le volume et les caractéristiques de l'activité des médecins généralistes de l'île.

Le Conseil est par ailleurs informé que la révision du zonage des médecins libéraux conduite par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) étant actuellement en cours, une rencontre a été sollicitée auprès de l'ARS afin de pouvoir exposer les conclusions de cette étude dès sa finalisation.

La restitution définitive de l'étude a été transmise aux services de la Communauté de Communes.

Le Schéma Régional de l'Organisation des Secours 2006-2010 pour le territoire de santé de Challans précisait que les maladies de l'appareil circulatoire et les cancers constituaient les deux principales causes de mortalité du territoire et relevait que la mortalité prématurée des habitants du territoire était supérieure de 9% à la moyenne nationale.

Le rapport établi en 2009 par le Centre National de l'Expertise Hospitalière (CNEH) précisait notamment que le vieillissement de la population sur l'île pour les cinq prochaines années, se traduirait par une croissance d'environ 14% des plus de 60 ans et de 18% des plus de 70 ans (cette croissance devant être de 12 % et 13 % respectivement sur la période 2015-2020) et que le nombre de personnes dépendantes atteindrait une prévalence de 7,6% dans la population des plus de 60 ans et que ce nombre devrait progresser de 28% dans les dix prochaines années.

Le CNEH relevait également que malgré ses atouts et le pont qui la relie au continent, l'île de Noirmoutier peut être amenée à connaître les mêmes difficultés que les zones rurales plus isolées. De plus, en raison de son éloignement des centres hospitaliers régionaux et départementaux, l'île est située en zone blanche (c'est à dire à plus de 30 minutes des urgences hospitalières) en termes de couverture et de prise en charge des urgences.

Le projet de santé territorial sur le territoire de l'île de Noirmoutier, dans lequel se sont engagés plus de 40 professionnels de santé de l'île, soit près de 80 % de la profession, l'Hôpital local, l'Agence Régionale de Santé et les institutions concernées par ce dossier, s'inscrit dans une volonté partagée de maintenir l'équilibre médical sur l'île de Noirmoutier.

La politique volontariste en matière de démographie médicale dans laquelle la Communauté de Communes s'est engagée, plusieurs dispositifs financiers ont été déployés par la collectivité depuis 2010 pour soutenir la sécurité sanitaire sur l'île :

- aide aux logements pour les étudiants de santé effectuant des stages chez un professionnel ou un établissement de santé installé sur le territoire ;
- bourse d'études pour les étudiants de 3^{ème} cycle de médecine générale ;
- aide à tout nouveau professionnel de santé ayant un projet professionnel de santé sur le territoire ;

- aide aux Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) pour leur logement sur l'île ;
- prise en charge pour moitié du coût des 3 cabinets pour les médecins vacataires saisonniers au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) ;
- prise en charge du loyer suite au départ d'un professionnel de santé, non remplacé ;
- conventionnement avec IRIS GRIMM pour faciliter l'installation d'une table de radiologie au sein de la Maison de Garde, pour répondre aux besoins de la population.

Ces soutiens financiers s'ajoutent à la participation annuelle de la Communauté de Communes au fonctionnement des 2 centres de secours sur l'île de l'ordre de 300 000 € ainsi que la subvention de 82 600 € apportée à la SISA pour faire face aux charges de fonctionnement importantes des professionnels de santé ;

La circulaire du 27 juillet 2010 relative au lancement des Maisons de Santé sur le territoire national souligne que ces structures permettent de favoriser les coopérations, d'optimiser le temps médical et de répondre aux craintes d'isolement des jeunes médecins.

L'exercice coordonné des professionnels de santé permet d'apporter une meilleure réponse en termes de parcours, de continuité et de qualité des prises en charge des patients sur le territoire.

L'implantation d'une MSP de l'île de Noirmoutier permet d'accueillir les patients insulaires sur 3 sites, depuis avril 2015 pour le site 3 (Maison de garde, table de radiologie et spécialistes) et octobre 2015 pour les 2 autres sites sur les communes de Barbâtre et Noirmoutier en l'île.

L'engagement des partenaires au projet (professionnels de santé de l'île de Noirmoutier, spécialistes extérieurs au territoire, IRIS GRIMM (radiologie) et les co-financeurs (Etat, ARS, Région des Pays de la Loire, Département de la Vendée, MSA), engagés aux cotés de la Communauté de Communes dans la création de la MSP de l'île de Noirmoutier, regroupe une vingtaine de professionnels de santé ;

Madame le Maire rappelle le départ, depuis 2015, de 2 médecins généralistes, dont 1 seul remplacé et de 2 prochains départs en septembre 2017 et en 2018, non remplacés à ce jour.

Afin d'anticiper une situation préoccupante pour l'île de Noirmoutier en termes d'offre de soins sur le territoire insulaire et compte tenu des prochains départs de médecins généralistes non remplacés, les élus de l'île de Noirmoutier ont sollicité, fin 2016, l'ORS pour porter une étude sur l'offre et les besoins en médecine générale sur le territoire de l'île de Noirmoutier.

La synthèse de l'étude restituée de l'ORS fait notamment apparaître des besoins de soins en médecine générale sur l'île de Noirmoutier particulièrement importants et spécifiques en raison principalement de certaines caractéristiques de la population à prendre en charge, et notamment :

- de la forte proportion de personnes âgées dans la population recensée sur l'île (33 % contre 18 % dans les Pays de la Loire) ;
- de l'importance de la population des résidents temporaires, qui en moyenne sur l'année, multiplie par deux la population recensée ; il est également à noter que les consultations et visites que les médecins généralistes assument sur l'île de Noirmoutier pour des résidents temporaires représentent 23 % de leur activité annuelle ;
- de l'éloignement des médecins spécialistes (hors médecine générale) et des services d'urgences. Cette situation, à laquelle est vraisemblablement lié le recours deux fois moins fréquent des habitants de l'île à ces professionnels et services, pourrait être, par effet de substitution, à l'origine de leur recours plus élevé au médecin généraliste. Ce recours dépasse de 17 % la moyenne nationale en 2015. La plus grande fréquence de la réalisation d'actes techniques médicaux (1,6 fois plus) et surtout d'actes chirurgicaux (5 fois

plus) par les médecins de l'île conforte cette hypothèse.

L'étude démontre en outre un surcroît d'activité plus élevé que sur le plan national non seulement en juillet-août mais également au printemps.

L'étude relève également que les médecins généralistes de l'île sont organisés pour répondre à ces besoins, notamment en se faisant remplacer de façon systématique lors de leurs congés, en assurant fréquemment des gardes, incluant la nuit profonde, et pour trois d'entre eux, des astreintes de correspondants Samu et en majorant fortement leur temps de travail en période estivale, malgré la présence d'un associé temporaire en juillet-août.

La synthèse de l'ORS souligne également que cette organisation impacte fortement le volume et les caractéristiques de l'activité des médecins généralistes de l'île, et génère une charge de travail physique et mentale importante et apparaît particulièrement précaire, en raison du caractère aléatoire du concours de remplaçants et associés temporaires, indispensable en période estivale mais pas seulement, même si ces recrutements sont facilités par l'implication des médecins en tant que maîtres de stage qui permet d'établir des liens avec de jeunes professionnels.

L'étude de l'ORS fait en outre apparaître des niveaux importants d'activité des médecins généralistes de l'île, qui se traduisent par une valeur élevée de l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL).

Cet indicateur « APL » tient compte du niveau d'activité des médecins pour mesurer l'offre et du taux de recours différencié par âge des habitants pour mesurer la demande. Cet indicateur est utilisé par les ARS pour classer les territoires en zones fragiles ou non.

Sur l'île, l'APL atteint ainsi 4,6, soit un niveau supérieur à la moyenne régionale (3,7) et nationale (3,8). Toutefois, au vu du besoin des résidents temporaires (mobilisant plus de 23 % de l'offre en consultations et visites de médecin généralistes), l'étude de l'ORS minore l'indicateur APL de 23 %. La valeur ajustée de l'APL est finalement de 3,5, inférieure à l'APL moyenne.

Enfin, l'étude de l'ORS relève des volumes d'activités de 6 300 actes en moyenne en 2015 par praticien sur l'île de Noirmoutier, ainsi 60 % des médecins de l'île ont dépassé le seuil de 6 000 actes, soit deux fois plus qu'en moyenne en France ; or, la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DRESS) souligne dans un dossier consacré aux déserts médicaux, publié en juin 2017, que ce seuil de 6 000 actes est considéré comme étant celui « *qu'il n'est pas souhaitable de dépasser dans la durée* ».

Par ailleurs, des jeunes médecins ont exprimé le souhait de s'installer sur le territoire insulaire mais qu'ils sont contraints, du fait de leur engagement pendant leurs études avec l'État dans le cadre du Contrat d'Engagement de Service Public (CESP), de renoncer à cette installation du fait du classement du territoire de l'île de Noirmoutier en territoire non déficitaire.

Considérant l'ensemble de ces moyens, le Conseil Communautaire de l'île de Noirmoutier a décidé, à l'unanimité, le 06 Juillet 2017, d'alerter le Ministère de la Santé et l'ARS des Pays de la Loire de la situation particulière du territoire de santé de l'île de Noirmoutier justifiant son classement en zone sous-dotée afin de permettre, notamment, aux jeunes médecins ayant bénéficié d'un Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) avec l'État de s'installer sur le territoire insulaire, de saisir de cette question les Sénateurs de la Vendée, et le Député de la 3^o circonscription, de saisir la Présidente de la Commission Permanente des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale, de transmettre au Conseil Départemental de la Vendée la présente motion, et de proposer aux 4 maires de l'île de Noirmoutier de soumettre cette motion à leur conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir la motion « Offre et besoins en médecine générale sur l'île de Noirmoutier » prise par le Conseil Communautaire de l'île de Noirmoutier en date du 06 Juillet 2017 et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Informations diverses :

Vendée Eau - rapport annuel 2016 :

Mr Jacques Bozec présente le rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport a été présenté à l'Assemblée Générale de Vendée Eau le 22 Juin 2017.

Le rapport annuel complet est consultable sur [www.vendee-eau.fr](http://www.vendee-eau.fr/publications/documentation) (publications/documentation).

La qualité de l'eau est excellente en Vendée. La synthèse des analyses réalisées par l'ARS des Pays de la Loire sont disponibles sur le site. En 2016 nous sommes restés sous les seuils donc nous pouvons parler d'une eau potable parfaite.

602 571 habitants sont desservis par Vendée Eau. L'augmentation est due à l'adhésion de la Ville de Fontenay-le-Comte à Vendée Eau.

Le rendement du réseau de distribution est de 88,6 %. Malgré ce chiffre, le taux de fuite est très faible précise Mr Bozec.

Les taux de remplissage aux barrages d'Apremont et du Jaunay n'entraînent pas de restrictions mais juste des recommandations des usages de l'eau.

Madame le Maire distribue à tous les conseillers municipaux un résumé de leur Droit Individuel à la Formation (DIF)

Madame le Maire explique qu'un nouvel affichage a été mis en place pour le passage du Pont et du Gois lors de grand du vent. Ce nouveau dispositif sera bientôt digital et permettra une meilleure communication en cas de fermeture du Pont.

Des cours d'Aqua-Fitness (séance de 45 minutes) auront lieu sur la plage de la Court durant cet été de manière expérimentale (acceptation pour les usagers de la plage).

Rappel des dates des futurs conseils municipaux :

Le 07 Septembre 2017

Le 18 Octobre 2017

Le Conseil est clos à 19h55.